

Fonctions :

- Occuper les fonctions de secrétaire de mairie des communes de - 3 500 habitants,
- Exercer les fonctions de secrétaire générale d'un établissement public assimilé à une commune de - 3 500 habitants.

[En savoir +](#)

SECRÉTAIRE DE MAIRIE
Grade en voie d'extinction

→ **Accès : Le recrutement intervient uniquement par voie de mutation pour les agents titulaires du cadre d'emplois des secrétaires de mairie**

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indice brut	437	461	492	506	531	561	592	624	657	688	722
Indice majoré	390	409	430	441	459	480	504	529	553	577	603
Durée de carrière : 26 ans 6 mois	1 an 6 mois	2 ans	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans	3 ans 6 mois	4 ans	-

Pour estimer votre traitement de base brut, hors régime indemnitaire, multipliez l'indice majoré par la valeur du point.
 À titre indicatif, la valeur du point est égale à **4.92 € à compter du 1er juillet 2023.**